

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

15/05/2019

N° E19000098 /44

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 19/04/2019, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de Longeville-sur-Mer demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la demande de permis d'aménager en vue de l'extension du camping "le Petit Rocher" sis avenue du Docteur Mathevet, création de 44 emplacements supplémentaires soit à terme de porter la capacité à 255 emplacements sur le territoire de la commune de Longeville-sur-Mer* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jacky TOUGERON, attaché principal territorial retraité, demeurant 25 rue Paul Eluard à La Roche sur Yon (85000), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de Longeville-sur-Mer et à Monsieur Jacky TOUGERON.

Fait à Nantes, le 15/05/2019

Le premier vice-président,



Jean-Marc GUITTET